

De : Justin Proulx [mailto:jproulx@ville.latuque.qc.ca]
Envoyé : 9 mai 2006 14:41
À : Boudreault, David (BAPE)
Cc : Jovette Savard
Objet : Rectifications Projet Smurfit Stone

Bonjour M Boudreault,

Le présent courriel fait suite à la tenue de la seconde partie des audiences publiques sur le projet d'épandage de la compagnie Smurfit Stone. Nous aimerions préciser certains éléments suite à la présentation du mémoire du Conseil Régional de l'Environnement de la Mauricie. Tel que nous l'avons expliqué dans la première partie des audiences, il est important de bien distinguer les deux types de cueillette de bleuets en forêt.

Dans un premier temps, il y a le développement de bleuetières aménagées sur les terres publiques selon le concept forêt/bleuets du MRNF. Ce type de développement se fait sur le territoire de la Ville de La Tuque principalement à proximité de La Croche et de La Bostonnais. Il s'agit de bleuets nains cultivés entre-autre avec l'utilisation de phytocides.

Dans un second temps, il y a la cueillette libre de bleuets sauvages (aujourd'hui appelé "biologiques") sur le territoire forestier de la Ville (tenure privée et publique) par les communautés atikamekw (pour la subsistance et le commerce) et les québécois. Il faut savoir que le territoire du Haut-Saint-Maurice est inclus dans le Plan conjoint du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ). Donc les bleuets sauvages récoltés sur le territoire doit normalement être vendu via le réseau d'achat du SPBQ pour être ensuite acheminés vers les usines de transformation.

Salutations

Justin Proulx, Superviseur
Ville de La Tuque
Service technique, urbanisme, travaux publics et aménagement
445 rue Lacroix
La Tuque, Qc G9X 1V8
Tél: (819)523-7814 poste 405 Fax: (819)523-5113

jproulx@ville.latuque.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !